



**HAL**  
open science

## RSE & Banque. La place de la RSE dans le secteur bancaire

Lisa Chancel

► **To cite this version:**

Lisa Chancel. RSE & Banque. La place de la RSE dans le secteur bancaire. Gestion et management. 2021. dumas-03565587

**HAL Id: dumas-03565587**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03565587v1>**

Submitted on 11 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



## **RSE & Banque**

### **La place de la RSE dans le secteur bancaire**

**Présenté par : CHANCEL Lisa**

**Entreprise d'accueil : CIC Montélimar  
8 Avenue du Général de Gaulle**

**Date de stage : du 06/04/2021 au 31/07/2021**

**Tuteur entreprise : DI-NATALE Roland  
Tuteur universitaire : BARBU Elena**

**Master 1 Formation Continue  
Master Finance  
2020 - 2021**



RSE & BANQUE

# LA PLACE DE LA RSE DANS LE SECTEUR BANCAIRE



**PRÉSENTÉ PAR**

CHANCEL LISA

**TUTEUR ENTREPRISE**

DI-NATALE ROLAND

**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

CIC MONTÉLIMAR  
8 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

**TUTEUR UNIVERSITAIRE**

BARBU ELENA



Avertissement :

Grenoble IAE, au sein de l'Université Grenoble Alpes, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

# RÉSUMÉ

Depuis maintenant une vingtaine d'années, une nouvelle notion a vu le jour celle de la Responsabilité Social des Entreprises (RSE). En effet, les Organisations Non Gouvernementales ont pris conscience qu'il y avait une réelle nécessité de se préoccuper des trois piliers développés par le passé dans la notion de développement durable et associé par la suite à la notion de RSE : économie, social et environnement. Afin de pérenniser l'avenir de notre planète, il est important que les entreprises s'engagent au respect de ses trois piliers qui sont indispensables pour que le phénomène de RSE coexiste dans un monde sans cesse en évolution. Après maintenant 20 ans de fondation de la RSE, cette dernière reste encore négligée par les entreprises, de ce fait son potentiel reste majoritairement à développer. À l'heure actuelle dans les groupes bancaires français, il existe encore trop peu de spécialistes présents dans ce domaine, et ceci limite en partie le développement de cette notion.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la place occupée par la RSE dans le secteur des banques et son implication dans les trois principaux piliers en termes d'économie, de social et d'environnement. La problématique est par conséquent la suivante : La responsabilité sociale des entreprises a-t-elle une place importante dans le secteur bancaire de nos jours ?

Pour répondre à ce sujet, plusieurs études de cas vont être développées au sein de différents groupes bancaires français. Le choix ne s'arrête pas sur un seul groupe afin d'avoir une vision plus globale du sujet. Les résultats indiquent que les pratiques en matière de RSE peuvent être diverses, et que la mise en place d'une démarche tournée vers la RSE est inégale selon les banques.

À partir de ces conclusions, les banques s'attachent de plus en plus à une approche tournée vers une RSE respectant leurs objectifs de préserver les générations futures. Des recherches ultérieures seront intéressantes pour permettre aux groupes bancaires de s'intégrer durablement et parfaitement dans la RSE. N'oublions pas que celles-ci sont des acteurs majeurs de notre environnement actuel.

## **MOTS CLÉS :**

RSE, BANQUE, ENVIRONNEMENT, SOCIAL, ÉCONOMIQUE

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 : - LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES UN ANCRAGE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DANS LE SECTEUR BANCAIRE</b> .....	<b>11</b>
CHAPITRE 1 – UNE LEGALISATION TOURNEE DE PLUS EN PLUS VERS UNE DEMARCHE FAVORABLE A LA RSE .....	12
I.        Une obligation légale pour les banques.....	12
II.       Une implication volontaire des banques dans la RSE .....	14
III.      Des agences de notation extra-financières .....	16
CHAPITRE 2 – UNE FINANCE TOURNEE VERS UN PROCESSUS D’INTEGRATION DE LA RSE.....	18
I.        La finance verte de plus en plus en présente dans les groupes bancaires .....	18
II.       Des enjeux environnementaux respectant intégralement la RSE.....	20
III.      La dématérialisation .....	22
CHAPITRE 3 – DES PRATIQUES TOURNEES VERS UNE DEMARCHE SOCIALE .....	24
I.        Le contexte sociétal .....	24
II.       L’intégration des parties prenantes externes à la banque.....	25
III.      Des salariés de plus en plus sensibilisés à la RSE .....	27
<b>PARTIE 2 - LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES TROUVE DES LIMITES INHERENTES DANS LE SECTEUR BANCAIRE</b> .....	<b>29</b>
CHAPITRE 4 – UNE IMAGE ET UNE REPUTATION IMPACTEE N’ALLANT PAS VERS UNE DEMARCHE RESPECTANT LA RSE .....	30
I.        Des scandales bancaires fragilisant les banques .....	30
II.       Le blanchiment de l’argent sale ne respecte pas les idéologies de la RSE .....	31
III.      L’exclusion bancaire encore présente.....	32
CHAPITRE 5 – DES PRODUITS ET SERVICES BANCAIRES AVEC ENCORE UN IMPACT SUR L’ENVIRONNEMENT .....	34
I.        Le secteur bancaire et les émissions de CO <sub>2</sub> .....	34
II.       Des financements qui ne sont pas toujours verts.....	35
III.      Le greenwashing.....	38
CHAPITRE 6 – UNE DIFFICILE INTEGRATION DE LA RSE DANS LES BANQUES .....	40
I.        Une prise en compte tardive.....	40
II.       Des efforts à fournir concernant les engagements.....	41
III.      Un manque de formation.....	41
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>43</b>

## AVANT-PROPOS

Il y a maintenant deux ans, je découvrais au sein de Grenoble IAE une matière dont l'acronyme était pour moi inconnu « RSE ». Cette nouvelle discipline alliant le monde de l'entreprise et les piliers du développement durable était pour moi une révélation avec une consonance significative à mon égard. Très sensible au développement durable et ses conséquences, j'ai très vite accroché à cette matière permettant de concilier préservation de notre planète et entreprises. Allier finance et préservation des générations futures m'apparaissait donc comme une évidence ; la possibilité de faire du profit intelligemment me semblait alors réalisable.

Mon stage de fin d'année de master 1 se déroulant dans une banque, il était devenu évident pour moi future potentielle salariée, de m'intéresser à la place de la RSE dans le secteur bancaire et d'évaluer l'implication des différents acteurs. J'avais à cœur de mettre en relief les difficultés liées à ce sujet qui à mes yeux est encore trop peu exploité ; limitant ainsi une intégration parfaite de cette notion dans les banques.

Certaines difficultés ont apparues concernant mes recherches notamment le manque de données fiables et à jour. J'ai pu regretter lors de mon stage l'absence d'experts sur ce sujet, cette situation m'a obligé à me contenter de ce qu'il existait déjà sans pouvoir interviewer de nouvelles personnes pour enrichir ce mémoire.



# INTRODUCTION

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.<sup>1</sup>

Avec l'émergence des ONG, la RSE a vu le jour en France dans les années 80 avec la création d'outils pour identifier le niveau de responsabilité des entreprises. La RSE s'est réellement imposée, il y a maintenant une vingtaine d'année avec la création de la loi relative aux Nouvelles Régulations Économiques (NRE). Cette loi a pour objectifs d'améliorer la transparence dans les relations économiques et la prise en compte du développement durable au sein des entreprises. La loi NRE<sup>2</sup> impose aux sociétés françaises cotées de divulguer dans leurs rapports annuels « la manière dont elles considèrent l'impact de leurs activités sur les sociétés et l'environnement ». Le rapport annuel doit préciser certaines obligations de publication, telle que la prise en compte de l'impact géographique de l'activité ou encore des mesures internes de formation et d'information des salariés. Ceci s'est traduit par la mise en place au sein de chaque société cotée de nouveaux processus développés au sein des entreprises comme la prise en compte du changement climatique, les engagements sociétaux en faveur du développement ou bien encore la promotion des diversités.

La RSE peut être associée au concept du développement durable « en répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures »<sup>3</sup>. Les principes concernant la RSE et le développement durable sont les mêmes tant sur le plan économique, sociétal ou encore environnemental. Ils répondent aux mêmes objectifs qui sont les suivants :

- Assurer la pérennité de notre planète,
- Gérer au mieux les ressources naturelles,
- Assurer un cadre de vie acceptable,
- Assurer le respect des droits de l'Homme et de l'équité.

---

<sup>1</sup> Définition donnée par la Commission Européenne (2001)

<sup>2</sup> Loi n°2001-420, Article 116 (2001)

<sup>3</sup> Citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987)

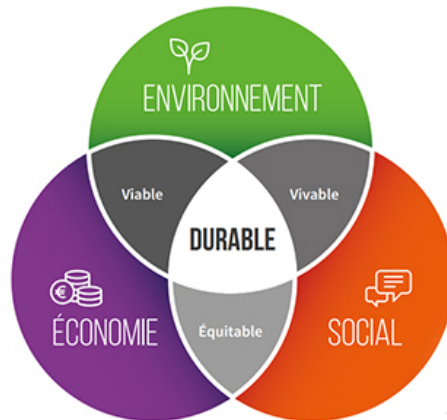


Figure 1 : Les trois piliers de la RSE

Avec l'arrivée de la notion du développement durable l'Homme est au cœur du processus, concernant la RSE c'est les parties prenantes de l'entreprise qui vont être au cœur du phénomène c'est-à-dire les fournisseurs, les salariés ou encore les clients.

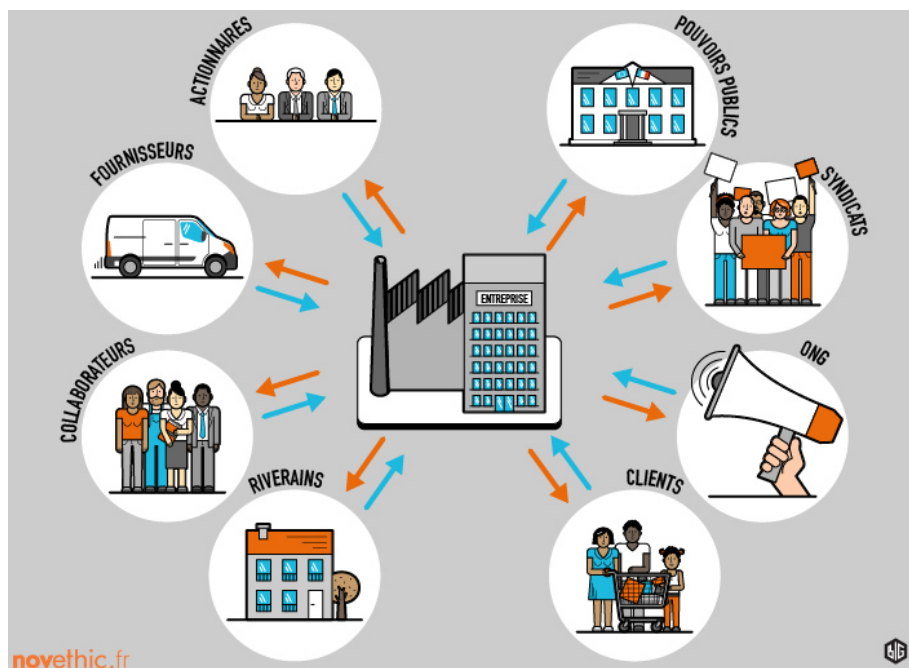


Figure 2 : Les parties prenantes au sein d'une entreprise

La crise des subprimes de juillet 2007 aux États-Unis qui a entraîné la crise mondiale bancaire et financière de l'automne de 2008 a eu pour conséquence une déstabilisation mondiale des établissements financiers. L'accumulation de ces crises pour le grand public s'est traduit par une perte de confiance générale envers le système bancaire. À l'époque les clients pensaient que les principaux responsables étaient ces établissements et qu'ils avaient pour unique but de gagner le

plus d'argent possible sans prendre en considération la sécurité financière du patrimoine de leurs clients. Ce constat a eu un effet dévastateur envers leur image de marque. À la suite de ces crises, les banques doivent regagner la confiance de leurs clients et revaloriser leur image aux yeux du grand public. Ainsi, ce nouveau besoin accélérera l'importance du développement de la RSE dans le secteur bancaire. Les banques vont travailler sur leur éthique concernant le choix de financement, d'investissement ou encore sur le management.

Concernant les banques françaises, elles ont aussi joué un rôle important dans le développement de la RSE avec une amélioration de leur efficacité et de la qualité des services envers leurs clients. Les banques s'engagent sur le plan citoyen en formalisant une stratégie RSE globale avec des objectifs et des exigences de résultat. La démarche tournée vers une intégration de la RSE accompagne la transformation des différents établissements depuis quelques années, en interne l'arrivée de cette stratégie a permis de mobiliser les collaborateurs du secteur bancaire. Les banques doivent intégrer une vision à long terme, concernant la RSE, les problématiques vont permettre à celles-ci de communiquer en interne et en externe sur leur système de valeur.

Ainsi, nous pouvons nous demander si la responsabilité sociale des entreprises a une place importante dans le secteur bancaire de nos jours ?

Ce problème sera analysé sous deux angles, d'abord nous verrons que la RSE a un ancrage de plus en plus important dans le secteur bancaire, puis nous verrons qu'elle trouve des limites inhérentes.

## **PARTIE 1 :**

-

**LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES UN ANCRAGE DE PLUS EN  
PLUS IMPORTANT DANS LE SECTEUR BANCAIRE**

## **CHAPITRE 1 – UNE LEGALISATION TOURNEE DE PLUS EN PLUS VERS UNE DEMARCHE FAVORABLE A LA RSE**

Dans ce premier chapitre nous allons démontrer que la législation française actuellement en place est de plus en plus tournée vers une démarche favorisant la RSE dans les entreprises. Nous avons vu naître depuis quelques années des obligations légales pour les banques, nous pouvons cependant remarquer une implication volontaire de certaines d'entre elles. De plus, certaines agences de notation sociale et environnementale ont renforcé la législation française envers la RSE.

### **I. UNE OBLIGATION LEGALE POUR LES BANQUES**

La France est un pionnier en matière de RSE, il existe des lois obligeant les banques à pratiquer celle-ci. Cette obligation est l'occasion pour les banques de s'insérer dans un nouveau phénomène plus engagé mais aussi plus responsable.

En 2001, la loi relative à la NRE<sup>4</sup> a été la première à obliger les sociétés cotées en bourse à publier des informations par le biais d'un rapport de gestion sur les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Par la suite, en 2010, la loi Grenelle II<sup>5</sup> est venue renforcer la loi relative à la NRE en élargissant le panel pour la publication du rapport de gestion, celle-ci a eu comme conséquence de modifier les critères imposés. Dorénavant, les entreprises non-cotées dont le nombre moyen de salariés est supérieur à 500 ou si le bilan de celles-ci dépasse 100 millions d'euros doivent fournir un rapport de gestion.

Ceci démontre que des obligations sont présentes pour prendre en compte les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. L'entreprise est tenue d'inclure dans son rapport de gestion des informations sur les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte ces enjeux.

---

<sup>4</sup> Loi n°2001-420, Article 116 (2001)

<sup>5</sup> Article 225 de la loi Grenelle II (2010)

Actuellement, on compte environ 10 groupes bancaires français cotés en bourse, tels que la BNP Paribas, le Crédit Agricole, la Société Générale ou encore Natixis. Ces derniers sont directement soumis au reporting extra-financier par la loi NRE.

En revanche, une banque comme le CIC qui n'est pas cotée en bourse et ayant environ 20 000 collaborateurs est dans l'obligation de faire elle-aussi son reporting extra-financier.

De ce fait en France, pratiquement tous les établissements bancaires s'intègrent dans cette démarche respectant la RSE<sup>6</sup>. Ces démarches diffèrent selon les organismes concernés.

La loi relative à la LTECV de 2015<sup>7</sup> oblige les 840 investisseurs institutionnels (banques, assurances, ...) à publier avec transparence leurs efforts contre le réchauffement climatique et leur contribution à la transition énergétique. Ils doivent également intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs investissements.

Depuis 2019, la Loi PACTE a joué un rôle important dans la RSE, elle a permis des avancées sur le plan social, environnemental ou encore sociétal des entreprises. Leurs dirigeants doivent obligatoirement prendre en compte dans leurs stratégies les enjeux environnementaux et sociétaux de leur activité.<sup>8</sup>

Sur le plan social la loi PACTE a permis certaines évolutions, par exemple depuis le 1er janvier 2020, cette loi est venue modifier l'obligation des entreprises en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Le seuil des travailleurs handicapés pour les entreprises de 20 salariés ou plus n'a pas bougé (6%), mais les modalités de calcul changent avec une simplification de la déclaration. Une valorisation de l'emploi des seniors handicapés a eu lieu, chacun d'entre eux dont l'âge est supérieur à 50 ans compte à présent pour 1,5 dans le calcul des effectifs. La simplification des démarches et la valorisation des travailleurs handicapés imputable à la loi PACTE va encourager les entreprises à agir sur le plan social et permettra un impact positif sur la RSE.

Un deuxième axe de cette loi permet aux entreprises qui le souhaitent de définir une certaine raison d'être. Cette dernière présente officiellement la contribution que l'entreprise souhaite apporter à la société, au-delà du profit à court terme.

---

<sup>6</sup> Finance Durable et RSE : le cas de trois banques – Lubica Hikkerova, Julie Bortolloti (2013)

<sup>7</sup> Article 173 (2015)

<sup>8</sup> Article 1833 du Code Civil (2019)

Un troisième axe permet aux entreprises volontaires de se transformer en société à mission. Ce statut juridique importé des États-Unis permet aux entreprises qui veulent avoir un fort impact social et environnemental de faire passer au second plan leurs obligations de générer des dividendes. La réglementation concernant la loi PACTE facilite donc l'intégration de la RSE dans les sociétés.

## II. UNE IMPLICATION VOLONTAIRE DES BANQUES DANS LA RSE

Les établissements bancaires peuvent également intégrer de manière volontaire une démarche respectant la RSE.

Les banques telles que le Crédit Coopératif ou la NEF, par leur statut, intègrent dans leur programme une vision tournée vers la RSE. Ces deux groupes bancaires s'investissent dans l'économie sociale et solidaire. Ce sont des organismes responsables, qui favorisent l'éthique en œuvrant pour le bien commun. De plus, ils assurent certains crédits, en récoltant et en réaffectant ces fonds sous forme de crédits, servant à des projets culturels, sociaux et environnementaux.<sup>9</sup> Ceci démontre leur investissement volontaire dans la démarche RSE.

En 2010, la norme ISO 26000 favorise la mise en œuvre volontaire de la RSE. L'idéologie de cette dernière s'articule autour de sept enjeux centraux basés sur des enjeux spécifiques de durabilité et permet à l'entreprise de déterminer sa maturité en fonction de la mise en œuvre de sa démarche RSE. L'ISO 26000 est non contraignante et s'applique à tout type d'organisation qui souhaite adopter une démarche de développement durable. Les documents tels que les rapports extra-financiers soulignent l'engagement de l'entreprise dans cette attitude responsable et gardent à l'esprit la société et l'économie solidaire.



Figure 3 : Les 7 enjeux de la norme ISO 26000

<sup>9</sup> Définition donnée par la FEBEA

Il y a plusieurs avantages à ce que les banques s'intègrent de manière volontaire dans une démarche de RSE.

Les banques s'investissent dans cette démarche pour leur image de marque ou encore leur réputation. Cette stratégie leur permet d'incorporer les jeunes générations qui attachent de plus en plus d'importance à cette notion connaissant un essor considérable ces dernières années. De ce fait les valeurs des banques françaises sont formalisées dans un projet respectant les définitions du développement durable et de la RSE, leur code éthique est mis en avant et les principes du développement durable sont alors respectés. Grâce à l'implication dans ces différentes démarches favorisant la RSE, les banques peuvent pérenniser leur avenir. L'image financière de ces institutions impactée par la crise de 2008 a été redessinée, ces dernières ont donc regagné la confiance de leurs clients. Selon l'étude Ipsos Open Mind Kfé, 55% des salariés français interrogés, considèrent que la mise en place d'une politique RSE dans une entreprise est en premier lieu motivée par une volonté d'améliorer son image.



Figure 4 : Les raisons pour une entreprise de mettre en place une politique RSE

Nous entrons dans une ère s'articulant autour de différents concepts tels que le développement durable ou l'éthique dans les entreprises. L'image est d'autant plus importante que la concurrence est rude dans le monde financier, de ce fait les acteurs bancaires doivent essayer de se démarquer en proposant des produits personnalisés pour leurs clients intégrant des valeurs en lien avec leurs idées. Ainsi, en se démarquant par des produits personnalisés tournés vers les concepts vus auparavant, la banque va s'ancrer un peu plus dans la RSE.



Selon une étude menée par le groupe AFNOR<sup>10</sup>, nous pouvons voir les avantages obtenus par les entreprises qui s'intègrent dans une démarche RSE de manière volontaire.

Tout d'abord en ce qui concerne l'image des entreprises, nous pouvons voir apparaître un plus grand engagement des collaborateurs et une meilleure attractivité de l'entreprise dans 80% des cas.

Concernant l'activité, la RSE est considérée comme une source d'innovation pour 78% des entreprises et pour 75% d'entre-elles c'est un moyen de se différencier, cela permet à l'entreprise de gagner en rentabilité pour 40% des organisations interrogées et pour 38% d'entre-elles de gagner en chiffre d'affaires.

Ceci démontre les effets positifs de l'intégration volontaire par les établissements bancaires de la norme ISO 26000.

### III. DES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIERES

De nos jours, les banques s'intègrent dans une vision à long terme avec des enjeux de RSE, c'est pour cette raison que des agences extra-financières sont nées. Depuis le début des années 2000, celles-ci se sont développées au-delà des rapports financiers et s'efforcent d'évaluer le comportement des secteurs bancaires sur d'autres critères tels que le comportement environnemental, social et de gouvernance (ESG) de l'établissement.

Leur système d'évaluation est loin d'être simple en raison de l'absence de normes de référence universelle, cependant nous pouvons nous appuyer sur des conventions internationales recommandées par les Nations Unies, l'OCDE et l'Union Européenne.

Ils existe de nombreuses agences de notations extra-financières dans le monde.

En France, le leader français est l'agence Vigeo.Eiris, cette organisation va évaluer la manière dont une entreprise intègre certains facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernances dans sa stratégie et ses opérations.

Pour la partie environnementale, aux vues des activités pratiquées par l'entreprise, un certain nombre d'éléments seront à prendre en considération. Tels que les impacts de l'entreprise sur l'eau,

---

<sup>10</sup> Étude réalisée par le groupe AFNOR auprès de plus de 400 entreprises (2019)

sur l'air ou encore sur le changement climatique des produits ou services proposés sur le marché de cette dernière.

Pour la partie sociale seront pris en compte le comportement de l'entreprise dans la branche des ressources humaines et des droits sociaux. La considération des parties prenantes pour cette partie va être importante.

Pour la partie gouvernance, il faudra s'appuyer sur la transparence de la rémunération des dirigeants mais aussi sur la façon dont l'entreprise est dirigée, contrôlée, administrée et la relation qu'elle entretient avec ses actionnaires.

En France, en 2020, deux groupes bancaires se sont distingués.

Nous retrouvons en premier la Banque Postale qui arrive première banque mondiale au classement en matière de RSE par l'agence Vigeo.Eiris dans la catégorie « Banques de détail et spécialisées » avec une note de 71 sur 100, ceci lui permet d'occuper la 10<sup>ème</sup> place mondiale tous secteurs confondus. De ce fait, la Banque Postale démontre tout son engagement et sa démarche envers la RSE.

La deuxième banque à se distinguer est la BNP Paribas, elle se voit attribuée une note de 71 sur 100 par l'agence Vigeo.Eiris, ceci lui permet de conserver la place de numéro un dans le secteur « Banques diversifiées » en Europe et se positionne neuvième de tous les secteurs et pays confondus.

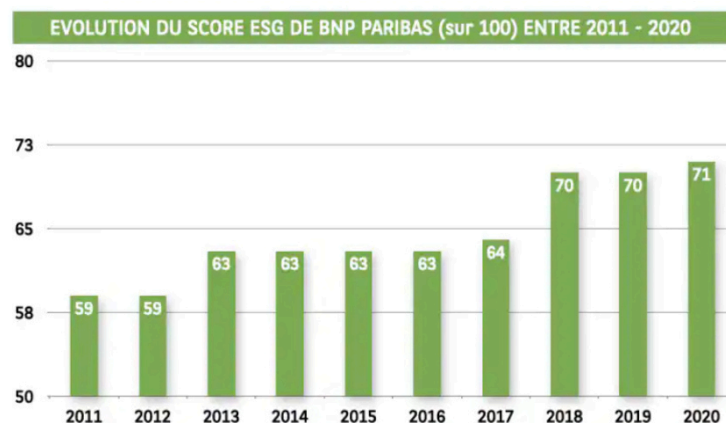


Figure 5 : Score ESG BNP Paribas

Ceci démontre l'importance des agences extra-financières qui permettent d'évaluer l'intégration des différents groupes bancaires dans la RSE.

## CHAPITRE 2 – UNE FINANCE TOURNEE VERS UN PROCESSUS D’INTEGRATION DE LA RSE

Dans ce deuxième chapitre nous allons constater que le monde de la finance et donc des banques est de plus en plus tourné vers une intégration de la RSE. En premier lieu avec une finance verte de plus en plus présente dans les établissements bancaires, par la suite par une intégration des enjeux environnementaux auprès des banques et pour finir avec le phénomène de dématérialisation qui s’amplifie depuis quelques années.

### I. LA FINANCE VERTE DE PLUS EN PLUS EN PRESENTE DANS LES GROUPES BANCAIRES

La finance verte fait partie de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), qui vise à intégrer les normes environnementales, sociales et de gouvernance dans la prise de décision d'investissement et la gestion de portefeuille. Le défi de la finance verte est d'ajuster la direction des flux de capitaux publics et privés pour la rendre conforme aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris.<sup>11</sup>

Les banques vont donc proposer à leurs clients des produits bancaires qui sont dans les perspectives de la démarche RSE. Ceux-ci s’impliquent dans leur achat et peuvent se sentir satisfaits du produit ou du service orienté vers la finance verte conseillé par leur banque. D’autant plus que selon le baromètre de l’économie positive et durable s’intéressant aux enjeux de l’innovation responsable, l’environnement est classé deuxième dans la priorité des français. De ce fait, nous voyons apparaître depuis quelques années dans les banques une appétence des clients pour des produits ou services respectant l’environnement. Les banques doivent donc s’adapter aux évolutions des générations en créant des produits verts qui respectent les normes et les conditions du développement durable.

Prenons comme premier exemple le CIC, il propose à sa clientèle un livret de développement durable et solidaire. Avec son épargne le client va contribuer à des projets de ce type. Les intérêts vont pouvoir être versés en intégralité ou en partie à une association ou à un organisme parmi une

---

<sup>11</sup> Définition donnée par le ministère de l’économie des finances et de la relance (2015)

liste potentielle fournie par la banque. Ces bénéficiaires peuvent être des entreprises de l'économie sociale et solidaire ou des organismes de financement solidaire.

Dans leur assurance, le CIC propose une diversification du portefeuille avec des packs de plusieurs origines, depuis peu le « pack environnement 50 » a fait son apparition. Ce pack bénéficie du label ISR, on y retrouve des actions de sociétés de toute taille de capital respectant les normes de RSE. Son objectif est de participer activement à la protection des personnes et de l'environnement : développement des technologies vertes, économie circulaire (restrictions de consommation de ressources, gestion des déchets, etc.), innovation technologique. Ainsi, il est possible de profiter pleinement des multiples opportunités du marché financier sur les thèmes prometteurs de l'environnement et du développement durable.

Depuis 2007, la Banque Européenne d'Investissement a intégré une nouvelle notion de finance verte « Green Bonds ». Un Green Bonds est un emprunt qui doit être utilisé pour des projets verts comme la construction d'un parc éolien, l'isolation thermique ou encore l'énergie renouvelable. Ces derniers sont plus attractifs pour les investisseurs car il y a une dimension d'impact positif sur l'environnement, tout ceci est très réglementé pour certifier que les projets financiers soient en accord avec les critères définis par les Nations Unies. Les Green Bonds permettent aussi aux banques de mettre en avant leurs activités et de contribuer à leur image de marque. En juin 2020, le montant des Green Bonds représentait environ 550 milliards de dollars, ceci démontre l'attrance de ces produits pour la clientèle. En effet après leur création en 2007 et une stagnation jusqu'en 2014, nous pouvons voir l'intérêt porté à ce produit et l'évolution faramineuse sur le marché des obligations vertes.

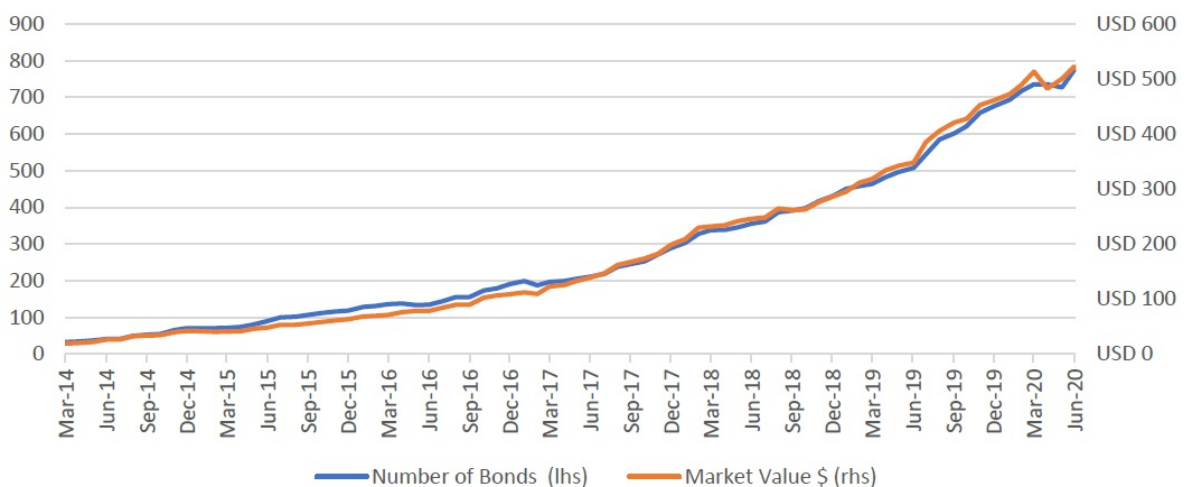


Figure 6 : Univers Green Bond, basé sur l'indice de liaison verte solactive : Nombre d'obligations en circulation et marché total en USD

## II. DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX RESPECTANT INTEGRALEMENT LA RSE

Afin d'atteindre une empreinte carbone neutre, les banques sont tenues d'acheter des quotas d'émission. L'objectif quantitatif est suivi par l'entité de contrôle et la direction de la conformité de celles-ci. Le bilan dioxyde de carbone s'inscrit comme le test de base. Ces crédits d'émission de carbone ont été développés par le protocole de Kyoto<sup>12</sup>, ils encouragent les entreprises à lutter contre le réchauffement climatique. Des permis d'émission sont distribués aux entreprises dont aux banques, le protocole de Kyoto prévoit également un système d'échange de ces permis. Les entreprises qui parviennent à réduire leurs émissions vendent leurs crédits d'émission de carbone à celles qui polluent le plus. Ce système permet de distinguer et encourager les entreprises les moins polluantes, ainsi les banques les moins polluantes seront récompensées en ne payant pas de surplus pour leurs émissions de carbone.

Pour préparer leur avenir, les banques doivent faire face à des défis techniques et sociaux. Les clients estiment que les banques doivent remodeler leur modèle de financement bancaire en élargissant considérablement la gamme de leurs services. Plus important encore, elles doivent non seulement fournir des services bancaires stricts, mais aussi contribuer davantage aux intérêts généraux de la société. Le changement climatique affecte l'ensemble de la société et le défi pour les banques à l'avenir est de soutenir les générations futures. Les problèmes environnementaux vont s'inscrire dans la durée, de ce fait afin de pouvoir identifier et découvrir des opportunités, les banques de demain devront se positionner comme acteurs de cette transition. Par conséquent, le rôle des banques est d'aider les acteurs économiques à effectuer une transition progressive face à l'ampleur considérable des changements à venir.

---

<sup>12</sup> Adopté en 1997

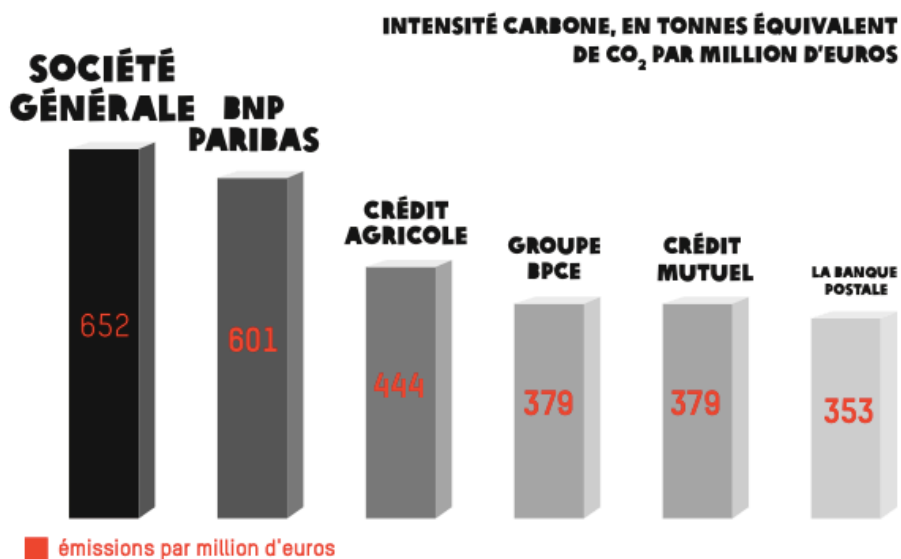


Figure 7 : Empreinte CO<sub>2</sub> dégagée par les groupes bancaires français



Figure 8 : Empreinte carbone individuelle en tonne équivalent CO<sub>2</sub>

Sur le plan environnemental, la Banque Postale est leader sur le secteur bancaire français avec 353 millions d'équivalent CO<sub>2</sub> pour une moyenne de 468 millions, elle se positionne en numéro un, suivi de près par les groupes bancaires BPCE et le Crédit Mutuel.

Pour mille euros détenus au Crédit Mutuel, l'empreinte de carbone individuelle s'élève à 0,28 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 3,39% de l'empreinte carbone moyenne d'un français.<sup>13</sup>

Ceci permet de constater l'engagement des groupes bancaires français vis-à-vis de l'environnement même si leur investissement n'est pas identique dans ce domaine.

<sup>13</sup> Enquête d'Oxfam France, Octobre 2020 (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Groupe BPCE, Crédit Mutuel, La Banque Postale)

Concernant le groupe ING, lui aussi engagé dans les enjeux environnementaux de notre planète, n'a cessé de se fixer des objectifs ambitieux, et ce, depuis 2007. Ces objectifs consistent à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de leurs immeubles et de leurs centres de données de 80% d'ici fin 2022 et de 90% d'ici fin 2030. D'autres objectifs seraient de fournir de l'électricité 100% renouvelable pour tous les bâtiments ING en réduisant la consommation d'énergie de 65% d'ici fin 2030 ou encore de réduire l'émission de CO<sub>2</sub> provenant de moyens de transports concernant les voyages d'affaires.

### III. LA DEMATERIALISATION

Depuis maintenant plusieurs années le phénomène de dématérialisation s'est développé et amplifié dans les différents établissements bancaires ; et ce, dans le but de respecter l'environnement, puisqu'impactant positivement l'un des trois piliers. Ce phénomène consiste à remplacer des documents format papier par des fichiers numériques. Les banques font partie des secteurs les plus impactés par la digitalisation. Ainsi depuis les années 2000, le modèle de la banque de détail a dû se réinventer.

La signature électronique est l'une des premières avancées en ce qui concerne la dématérialisation dans le secteur des banques. Les clients ont plusieurs possibilités concernant la signature électronique : ils peuvent y accéder grâce à une application (sur mobile ou tablette), via leur espace client ; ils peuvent également y accéder par le site internet, via leur espace client également ; ou alors directement en agence, par le biais d'une tablette électronique mise à leur disposition. Ces différents moyens permettent alors aux clients d'accéder à la signature électronique, dans le but de signer des offres de prêt immobilier ou de prêt à la consommation. Les supports papiers laissent place aux supports numériques et les possibilités de dématérialisation se multiplient. Ces documents signés électroniquement seront stockés dans l'espace client, tout cela dans le but très précis de protéger l'environnement et les forêts ; donc agir positivement sur notre planète.

Le développement de cette dématérialisation a aussi permis l'arrêt de l'envoi systématique du relevé de compte du client, ceux-ci peuvent se connecter dans leur espace client pour suivre ce dernier avec comme objectif pour la banque « zéro déchet ». Toutefois les personnes qui le désirent peuvent continuer à recevoir leur relevé mensuel par courrier.

À noter qu'à partir du 4 octobre 2017<sup>14</sup>, la loi est venue renforcer la dématérialisation dans les banques avec une ordonnance relative à la dématérialisation des contrats dans le secteur financier, afin de faciliter ces pratiques et tout en renforçant la sécurité des consommateurs.

---

<sup>14</sup> Ordonnance n°2017-1433 du 4 octobre 2017



## CHAPITRE 3 – DES PRATIQUES TOURNEES VERS UNE DEMARCHE SOCIALE

Dans ce troisième chapitre, nous allons voir que les pratiques des banques sont tournées vers une démarche sociale avec la prise en compte du contexte sociétal, la prise en compte des parties prenantes au sein des institutions bancaires puis pour finir une mise en avant dans la relation qu'ils entretiennent avec leurs personnels.

### I. LE CONTEXTE SOCIÉTAL

Les banques doivent de plus en plus s'ancrer dans une démarche tournée vers la RSE. Le but ultime de l'entreprise n'est plus seulement de faire du profit, mais celle-ci doit s'engager dans une démarche socialement responsable.<sup>15</sup> Ainsi, les banques doivent se renouveler afin de s'adapter au nouveau contexte sociétal et à l'évolution des générations.

Selon le sondage ELABE pour Wavestone<sup>16</sup>, sur le panel de personnes interrogées, 31% attendent de la banque un engagement sur le plan social ; ce qui les place au 4<sup>ème</sup> rang des acteurs les plus attendus en matière d'engagement sociétal, derrière les fournisseurs d'énergies, la grande distribution et les entreprises agroalimentaires. Ces chiffres démontrent une réelle attente des clients dans l'engagement sociétal des banques au-delà même de leur stratégie.

---

<sup>15</sup> Pierre-Yves Gomez (Professeur à l'EM Lyon), Publié le 13 novembre 2019

<sup>16</sup> Échantillon de 1010 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

Question : Quelles sont, parmi les catégories d'entreprises suivantes, celles dont vous pensez qu'elles devraient s'engager plus fortement dans des actions (sociales, sociétales, environnementales) utiles à la société dans son ensemble ?

En %

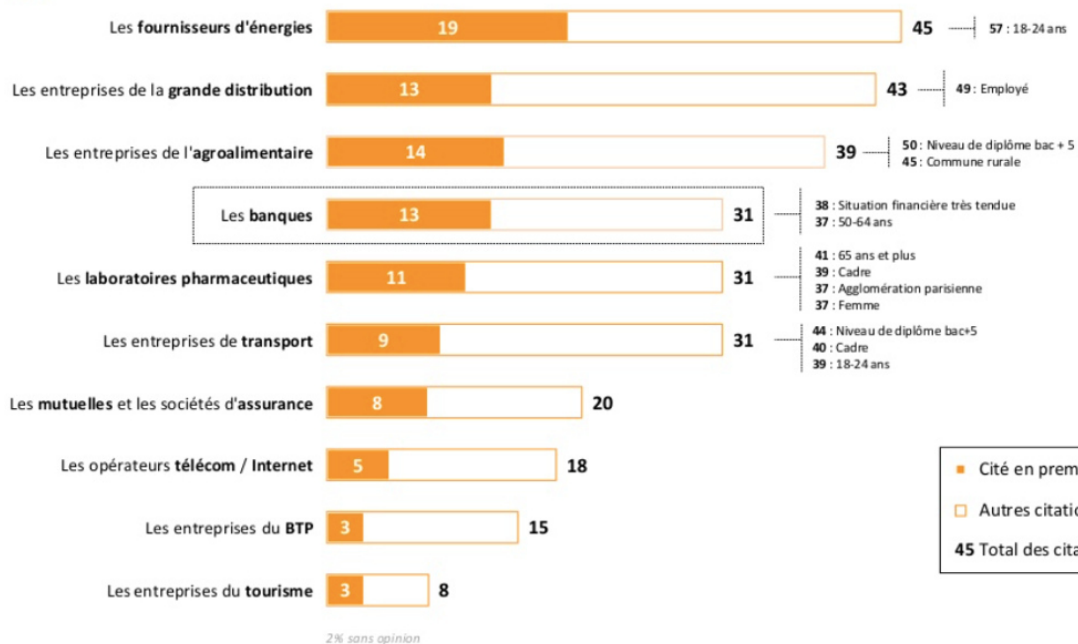


Figure 9 : Les banques sont le 4ème le plus attendu en matière d'engagement sociétal

Certaines banques telles que le Crédit Coopératif ou encore la NEF vue auparavant par leur statut sont directement liées à ce pilier social, elles font partie des banques sociales et solidaires et s'inscrivent donc directement dans l'un des trois piliers de la RSE, le pilier social.

## II. L'INTEGRATION DES PARTIES PRENANTES EXTERNES A LA BANQUE

En 1984, dans l'objectif de redonner une vision de ce qu'est le but d'une entreprise, Ed Freeman a développé la théorie des parties prenantes. Il s'oppose aux idées de Milton Friedman qui pense que l'entreprise a pour but de faire du profit pour le redistribuer par la suite aux actionnaires. Dans sa théorie Friedman a développé les diverses personnes impactées par l'activité tels que les fournisseurs, les clients ou encore les employés. En ce qui concerne Ed Freeman, le but de l'entreprise est de répondre aux besoins des parties prenantes, ceci permettant par la suite de réaliser du profit. Ces parties prenantes prennent en compte l'ensemble des acteurs de l'entreprise qui portent un intérêt à l'activité de celle-ci.

Pour les parties externes de l'entreprise cela inclu, les clients, les fournisseurs ou encore l'État.

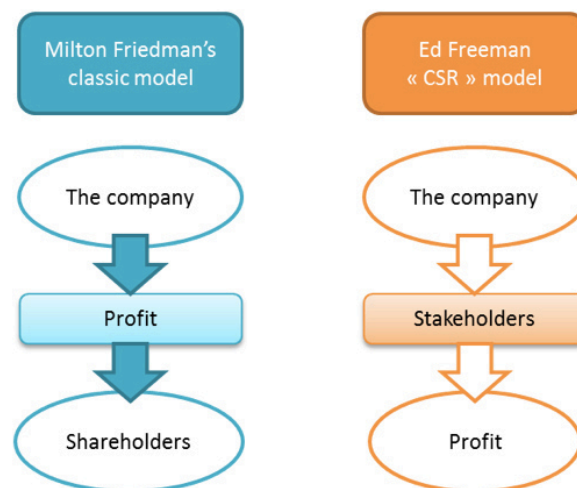


Figure 10 : Milton Friedman's Classic Model VS Ed Freeman CSR Model

Au sein du secteur bancaire nous retrouvons différentes parties prenantes externes à celui-ci.

Quel que soit le groupe bancaire nous retrouvons des clients qui peuvent être des particuliers, des professionnels, des entreprises ou encore des associations. Le groupe Société Générale a fait appel au dispositif Net Promoter Score qui permet de mesurer la satisfaction du client en donnant une note de 0 à 10. Cet outil a permis au groupe d'être élu service client de l'année par Viséo Customer Insight, société spécialisée dans le conseil d'affaires et permet à celui-ci un meilleur pilotage afin de respecter la démarche RSE. Le Crédit Mutuel est quant à lui acteur de l'économie locale en soutenant ses clients de proximité, une fondation du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) a été créée pour renforcer les actions sur les différents territoires français et être au plus proche de ses clients en soutenant des projets d'intérêts généraux au sein de leur territoire.

Parmi les parties prenantes externes de la banque, on distingue les fournisseurs et celle-ci s'engage auprès d'eux. Par exemple, BNP Paribas a signé la « Charte des relations inter-entreprises » avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la société française Dirigeants et Buyeurs, qui promet aux grands clients de mettre en œuvre une démarche progressive auprès de leurs fournisseurs. Concernant, La Banque Postale, elle encourage ses fournisseurs à participer et à agir avec eux en respectant la charte des achats responsables. En acceptant cette clause, le fournisseur s'engage à respecter les dix principes du Pacte mondial et les huit conventions de base de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il doit se conformer aux réglementations sociales et environnementales en vigueur et entreprendre des actions pour se rapprocher de ses bonnes pratiques professionnelles. Il s'engage également à assurer le respect de ces principes tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

### III. DES SALARIES DE PLUS EN PLUS SENSIBILISES A LA RSE

Les salariés sont partis prenantes internes dans les questions de responsabilité sociétale au sein des entreprises. Les entreprises doivent se recentrer sur leurs salariés afin que ceux-ci soient satisfaits et motivés dans leur travail. Les groupes bancaires vont donc intégrer sur le long terme, autant dans leur stratégie que dans leur vision une plus forte considération de leurs employés.

L'implication dans une démarche RSE permet à l'entreprise d'avoir des salariés plus investis dans leur travail, en effet ceux-ci se sentent plus impliqués et se trouvent plus en accord avec une démarche respectant leurs valeurs. Ceci a pour but un certain bien-être des salariés au travail, ce qui produit un effet positif sur l'entreprise.

Selon l'observatoire des salariés et des entreprises responsables<sup>17</sup>, 70% des salariés sont volontaires pour s'impliquer davantage dans la RSE, cette notion prend donc un ancrage de plus en plus important dans le monde professionnel pour les collaborateurs d'une entreprise.

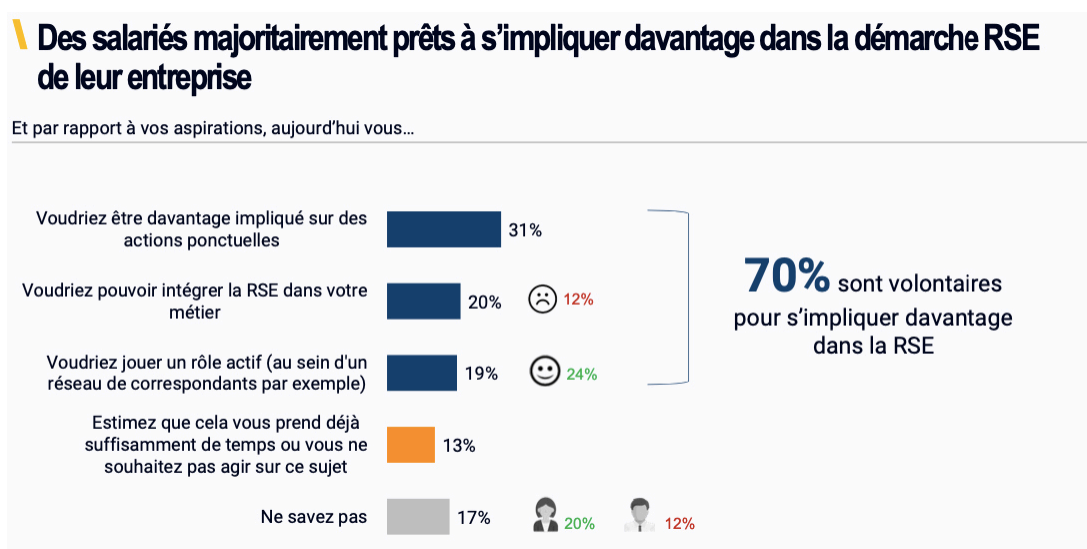


Figure 11 : Le niveau d'engagement de leur entreprise sur la RSE

Les banques réalisent des actions sociales envers leurs salariés permettant d'intégrer la RSE dans leur stratégie. La Banque de France va par exemple s'efforcer de garantir le respect de toutes les

<sup>17</sup> Enquête barométrique online, échantillon de 1016 salariés du secteur privé issus d'entreprise de 250 salariés minimum

formes de diversité, lutter contre la discrimination, promouvoir l'égalité des sexes et garantir un environnement de travail de qualité. Elle s'est fixée comme objectif d'assurer la promotion de la parité et la diversité des profils au sein de son groupe. Pour cela, elle va augmenter le pourcentage de femmes occupant un poste de directrice générale ou adjointe au siège dans le réseau. Elle va aussi favoriser les actions en faveur des personnes en situation de handicap par la Mission Handicap en créant un Centre d'Adaptation et de Réadaptation au Travail (CART).

La notion RSE est de plus en plus prise en compte par les salariés du secteur bancaire, c'est pour cette raison que ces organismes doivent cesser prouver leurs engagements envers les banques.

## PARTIE 2

-

LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES TROUVE DES LIMITES  
INHERENTES DANS LE SECTEUR BANCAIRE

## **CHAPITRE 4 – UNE IMAGE ET UNE REPUTATION IMPACTEE N’ALLANT PAS VERS UNE DEMARCHE RESPECTANT LA RSE**

Dans ce quatrième chapitre, nous allons voir que depuis quelques années les banques ont pu voir leur image et leur réputation impactée par certains faits, provoquant ainsi une certaine mise en doute de leur démarche RSE.

### **I. DES SCANDALES BANCAIRES FRAGILISANT LES BANQUES**

Comme vu précédemment dans l’introduction, les banques ont été impactées par la crise de 2008. Aux yeux des clients, la confiance qu’ils ont pu accorder aux banques a été perdue, puisque ces dernières n’ont pas agi dans l’intérêt du client, mais en priorisant leur propre intérêt.

En France, l'affaire de Karveil a également affecté l'image de la banque aux yeux du public français. Ce trader a marqué de son empreinte le monde financier. Il est l'un des plus grands scandales français de l'histoire dans le secteur bancaire. Il a mis en danger la Société Générale. Jérôme Karveil a été accusé et condamné par la justice pour avoir perdu des milliards d'euros au sein du groupe bancaire, il a laissé une trace indélébile sur le marché financier. En janvier 2008, la Société Générale a annoncé avoir subi d'énormes pertes sur le marché : elle avait frauduleusement investi 50 milliards d'euros sur le marché, entraînant une perte de 4,9 milliards d'euros. Quelques jours plus tard, la banque a été contrainte de vendre 60 milliards d'euros d'options, dont les conséquences ont été exacerbées par la crise des subprimes. En raison de graves dysfonctionnements du système bancaire, le groupe a écopé d'une amende de 4 millions d'euro ; ce qui a eu pour conséquence, la perte de confiance de nombreux clients de la Société Générale. Ce scandale bancaire a impacté l'image de ce groupe financier français, mettant alors en doute leur démarche de RSE ; puisque ce fonctionnement bancaire ne rentre en aucun cas dans l'idéologie du phénomène RSE et va même totalement à l'encontre de cette démarche.

Tous ces scandales bancaires ont impacté négativement la démarche des banques tournée vers la RSE, en fragilisant les marges de manœuvre de ces dernières dans des pratiques responsables.

## II. LE BLANCHIMENT DE L'ARGENT SALE NE RESPECTE PAS LES IDEOLOGIES DE LA RSE

En tant qu'acteur majeur de la finance, les banques s'inscrivent dans une véritable politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.<sup>18</sup> Cela se traduit par une vigilance constante des opérations par le biais d'alertes et de contrôles. Malgré toute cette surveillance, nous pouvons encore rencontrer certaines formes de blanchiment d'argent dans les établissements bancaires ; ce qui impacte négativement leur image, en ne respectant pas les convictions de la RSE.

En 2020, suite à l'enquête FinCEN files, des faits de blanchiment d'argent ont été révélés. Ces derniers concernent d'importants groupes bancaires mondiaux, pour la France le groupe Société Générale fait partie des groupes incriminés. L'enquête se fonde sur l'analyse de rapports confidentiels suspects, ceux-ci sont envoyés par les banques aux services de renseignement financier du FinCEN. Le but étant de signaler des transactions suspectes pouvant être considérées comme des opérations de blanchiment d'argent. Il peut s'agir d'un virement depuis le compte bancaire d'une société offshore, sans en connaître le bénéficiaire. Nous pouvons également retrouver des virements réguliers entre comptes d'une même société ne sachant la réalité économique de ces opérations. Ces documents démontrent l'organisation des réseaux criminels et celles des oligarques russes qui utilisent les banques afin de blanchir des fonds générés par leurs activités illicites. La Société Générale a adressé une dizaine de signalements provenant de leur filiale américaine. Ces derniers concernent principalement un oligarque russe étroitement lié à Vladimir Poutine possédant des sociétés établies aux Iles Vierges britanniques mais aussi à Jersey et possédant des comptes au sein de la Société Générale basée en Suisse et à Monaco. Les employés américains du groupe bancaire français soulignent la difficulté d'obtenir des informations sur les personnes cachées derrière ces comptes bancaires et les raisons de certains virements de plusieurs centaines de millions de dollars.

En 2021, en France, le groupe ING a écopé d'une amende de 3 millions d'euros pour des carences dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En 2017, c'est le groupe BNP Paribas qui a reçu une amende de 10 millions d'euros pour des manquements dans sa lutte contre le blanchiment des capitaux.

---

<sup>18</sup> Définition donnée par l'AMF



En 2018, c'est le Crédit Mutuel Nord Europe qui a payé une amende de 1,5 millions.

Ces chiffres démontrent la difficulté pour l'institution bancaire française de lutter activement et pleinement contre le blanchiment d'argent.

La transparence étant l'un des piliers fondamentaux de la RSE, ces difficultés à lutter contre le blanchiment ont de graves répercussions sur le suivi RSE au sein des établissements bancaires français.

### III. L'EXCLUSION BANCAIRE ENCORE PRESENTE

Georges Gloukoviezoff définit l'exclusion bancaire comme une expression, qui découle de l'intérêt des chercheurs en Angleterre. Selon eux, les habitants des zones rurales ne peuvent pas accéder aux banques car leurs réseaux ont été retirés. Pour Georges Gloukoviezoff la question de l'exclusion bancaire va plus loin que la non-accessibilité d'un produit ou d'un service. En effet le problème n'est pas seulement d'avoir accès à ces produits ou services mais de pouvoir en obtenir un accès approprié.

Aujourd'hui en France environ 99% de la population possède un compte de dépôt. Selon Georges Gloukoviezoff il est très strict de définir l'exclusion sur la base d'un seul critère. Si nous prenons en considération les personnes ne pouvant pas utiliser des cartes de paiement ou des services nécessaires à la vie quotidienne d'un citoyen français, davantage de personnes seraient exclus du système bancaire. De plus, ceux qui ont le droit d'utiliser les produits bancaires doivent pouvoir les utiliser de manière appropriée.

On retrouve comme exemple d'exclusion bancaire la différence pour l'accès aux crédits selon le type d'emprunteur. Le taux d'endettement est une variante qui peut limiter l'accès aux crédits pour certains emprunteurs. En effet, les opportunités sont variables selon le profil du client et les demandes pourront se voir refusées si le taux d'endettement dépasse les normes françaises. L'accès au crédit bancaire dans certains cas peut s'avérer comme un phénomène d'exclusion bancaire pour le client.

Georges Gloukoviezoff en conclut que si l'on considère l'exclusion comme un ensemble de difficultés bancaires empêchant de mener une vie normale, on enregistre environ 5 à 6 millions de français soit 9% de la population n'ayant pas un accès satisfaisant aux différents services bancaires.

Georges Gloukoviezoff docteur en économie et spécialisé dans les questions d'inclusion financière des particuliers définit plusieurs degrés d'exclusion bancaire.

Le premier volet de l'exclusion bancaire est la domination bancaire, dans ce cas de figure, la personne est cliente de la banque, la relation avec le banquier est donc possible, mais elle peut se montrer nuisible par certains services proposés par exemple avec le sur paiement des services ou encore l'accès qui peut être limité à certains produits ou services.

Le deuxième volet est la disqualification bancaire, la personne possède encore des produits et services auprès de la banque mais n'a plus aucune relation avec elle. Cette situation aboutira très souvent sur le troisième volet.

Le troisième volet est l'exclusion bancaire, les clients ne peuvent plus utiliser les services fournis par la banque.

L'exclusions fragilise donc l'image des banques, car ces dernières fournissent de nos jours des services indispensables à la vie de tous citoyens français comme par exemple la domiciliation des salaires ou encore le financement de certains projets. De nos jours, les normes obligent les personnes à avoir recours aux produits bancaires, celles-ci sont donc des acteurs majeurs de notre environnement actuel.

Avec l'exclusion bancaire, la banque choisira ses propres intérêts, avant l'intérêt de ses clients.

## CHAPITRE 5 – DES PRODUITS ET SERVICES BANCAIRES AVEC ENCORE UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans ce cinquième chapitre nous allons observer l'impact nocif sur l'environnement de certains produits et services bancaires avec des financements qui ne sont pas toujours tournés vers une démarche de finance verte, un secteur émanant d'importantes émissions de CO<sub>2</sub> et un greenwashing souvent présent.

### I. LE SECTEUR BANCAIRE ET LES EMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Certains groupes bancaires français essaient de dégager moins d'émissions de CO<sub>2</sub> et se situent au-dessous de la moyenne comme vu précédemment, certains groupes bancaires français essaient de dégager moins de CO<sub>2</sub> et se situent en dessous de la moyenne. Malgré ceci selon une étude du groupe Oxfam datant de 2020, si l'on prend en considération l'intégralité des groupes français (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Mutuel, Groupe BPCE, Crédit Agricole, La Banque Postale), le montant des émissions de carbone représente 3,3 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit environ 8 fois les émissions de CO<sub>2</sub> de la France.

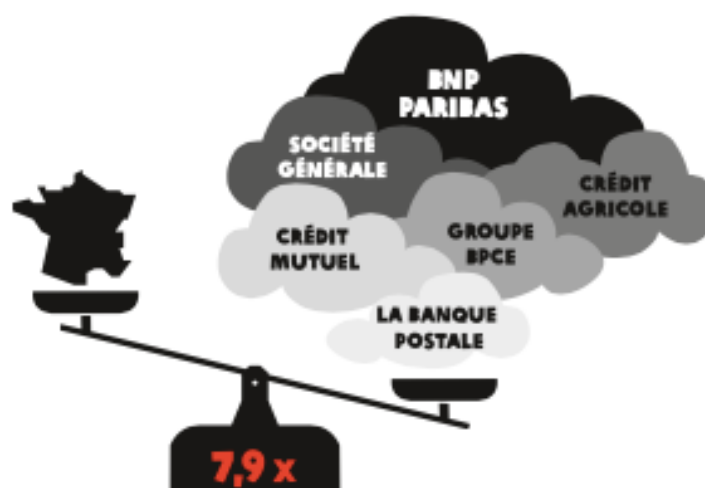


Figure 12 : Les émissions des banques représentent 8 fois celles de la France

Le bilan pour l'association Oxfam est donc catastrophique concernant les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur bancaire, celui-ci s'avère très inquiétant pour les années à venir. En effet, si les banques continuent dans cette lancée, en 2100, ce secteur pourrait entraîner un réchauffement climatique de plus de 4 degrés ce qui serait dramatique pour notre planète.

## II. DES FINANCEMENTS QUI NE SONT PAS TOUJOURS VERTS

Nous n'en sommes pas forcément conscients, mais selon la banque à laquelle nous adhérons, nos fonds déposés peuvent permettre de financer des projets plus ou moins responsables. Ces différents fonds permettent aux groupes bancaires de financer de nombreux projets à fort impact de carbone.

En effet, selon l'enquête menée par Oxfam, les 6 plus grands groupes bancaires français financent des secteurs polluants impactant très fortement notre planète.

Le poste énergie est l'un des postes principalement financés par les banques, ce dernier contient des énergies vertes mais aussi des énergies fossiles nocives et polluantes pour notre environnement. Il représente plus de 50% des financements pour 3 groupes bancaires français (BPCE, Crédit Agricole, Société Générale) et arrive en tête pour 5 d'entre eux. Les chiffres sont d'autant plus inquiétants que le secteur des énergies fossiles est polluant.

Le transport qui lui aussi est un secteur très polluant enregistre d'importants investissements de la part des 6 banques françaises.

	La Banque postale	Crédit Mutuel	BPCE	Crédit Agricole	BNP Paribas	Société générale
Manufacture (automobile ou composants électriques)	3 %	7 %	11 %	0 %	9 %	7 %
Industries (chimiques, pharmaceutiques et de machineries)	1,13 %	6,16 %	0,00 %	3,54 %	1,99 %	1,75 %
Agriculture, foresterie et alimentation	1,75 %	8,71 %	2,39 %	1,33 %	0,60 %	3,04 %
Energie	12,56 %	26,01 %	51,28 %	50,62 %	47,92 %	53,05 %
Immobilier	32,01 %	9,93 %	12,01 %	1,97 %	4,65 %	3,94 %
Construction	4,61 %	25,03 %	7,71 %	6,83 %	11,51 %	11,08 %
Transport (aéroport, autoroutes, ports)	14,62 %	4,98 %	3,62 %	16,77 %	6,62 %	4,91 %
Autres	28,06 %	10,40 %	9,21 %	4,73 %	17,45 %	8,17 %
Services publics (défense, administratif)	2,29 %	1,57 %	2,96 %	14,22 %	0,00 %	6,71 %

Figure 13 : Répartition de l’empreinte de carbone des crédits aux entreprises par secteurs d’activités les plus émissifs

Sur le plan énergétique, le charbon et le pétrole sont des sources d’énergie très polluantes. À eux deux, ils occupent une grande place dans la structure énergétique internationale représentant environ 60% de l’énergie primaire. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont particulièrement importantes car ces sources d’énergies émettent des gaz à effet de serre. Elles sont des sources de pollutions pour l’environnement, les sols, l’air et affectent la santé des citoyens français.

Les institutions financières jouent un rôle important dans le financement de l’industrie du charbon et du pétrole. Sans ce financement, il serait impossible d’implanter de nouvelles centrales à charbon ou d’autres projets pétroliers. Autrement dit, en pratique, sans financement bancaire, les centrales à charbon d’aujourd’hui n’existeraient pas.

En 2018, selon l'ONG Oxfam, la BNP Paribas, le Crédit Agricole, la Société Générale et le groupe BPCE ont consacré 70% aux financements de projets des énergies fossiles. Les statistiques démontrent que les banques ont un faible pourcentage d'engagements dans les énergies renouvelables, seuls deux des six groupes bancaires représentés se sont démarqués. Ces chiffres sont inquiétants car nous pouvons voir que les banques ne sont pas attachées à leurs fonds d'investissement et ne tiennent pas compte de l'environnement.

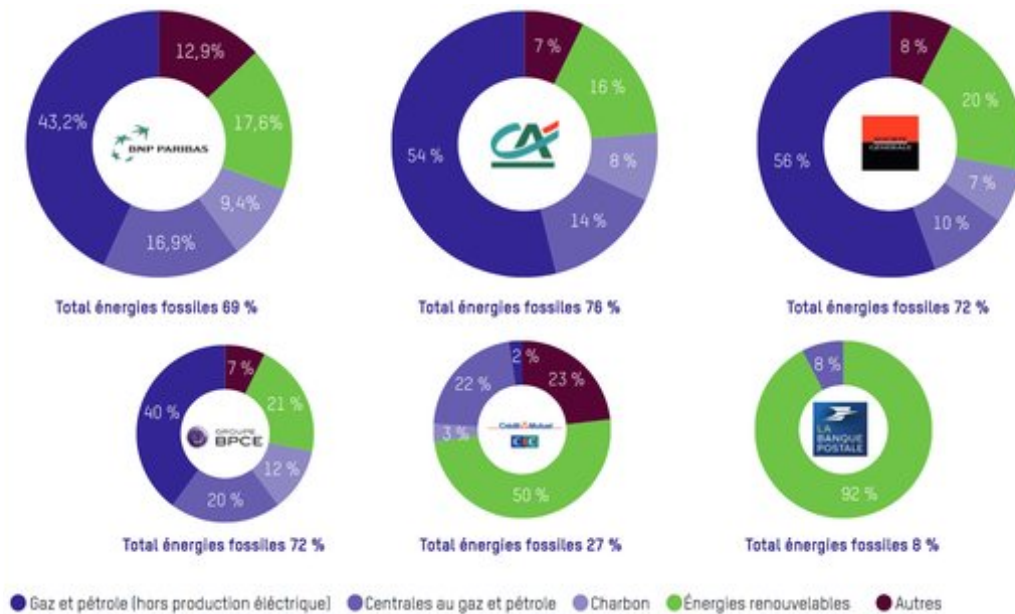


Figure 14 : Répartition des investissements des banques dans le secteur de l'énergie

Par ailleurs, en France, les grandes banques ont injecté près de 81 milliards d'euros dans les entreprises de la filière fossile, soit une augmentation de 22% entre 2019 et 2020.

Depuis le début de l'année 2020, ces groupes bancaires ont apporté 100 milliards de dollars de soutien aux entreprises d'énergie fossile.

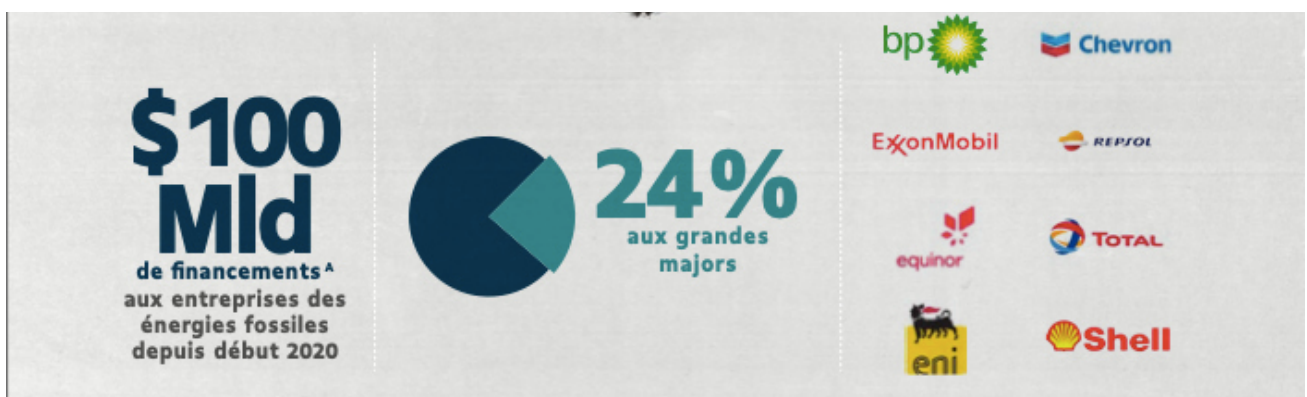


Figure 15 : L'industrie fossile sous perfusion des banques

### III. LE GREENWASHING

En 2018, le groupe ING a lancé une campagne publicitaire sur l'investissement durable, mais cette banque a continué à financer des plantations de palmiers à huile. Ainsi, ING est accusé d'avoir voulu accorder un nouveau prêt de 15 millions d'euros à la SOCFIN, une entreprise spécialisée dans l'agroalimentaire qui monopolise des terres et se rend coupable de violations des droits humains. Plus de 15 ONG ont donc condamné ce financement inacceptable, et ont fortement conseillé au groupe bancaire ING de renoncer à des investissements nuisibles car ceux-ci sont contraires à l'éthique et ne respectent pas les politiques de la RSE.



Figure 16 : Campagne de lutte contre le greenwashing envers le groupe bancaire ING

Le Prix Pinocchio est un prix qui a été décerné de 2008 à 2015 par l'association environnementale Les Amis de la Terre, après une interruption de 4 ans il a nouveau été décerné en 2020. Ce prix vise à condamner certaines entreprises françaises, pour leur large diffusion du concept de développement durable, alors qu'elles ne le respectent ; puisque leurs activités néfastes ont des conséquences catastrophiques sur la société et l'environnement.

En 2015, BNP Paribas a remporté le Prix Pinocchio dans la catégorie « Impact Local » pour le financement de sa centrale à charbon de Tatamundra, en Inde. En Afrique, la banque a également participé à la construction de nouvelles centrales au charbon à Medupi et Kusile, ceci a pour conséquence une augmentation soudaine des émissions de CO<sub>2</sub> en Afrique du Sud de 17%.<sup>19</sup>

En 2014, c'est le Crédit Agricole qui a été nommé au Prix Pinocchio dans la catégorie « Une pour tous, tout pour moi ! » pour avoir soutenu des entreprises exploitant des mines à charbon et qui détruisent les Appalaches aux États-Unis.

La nomination des différents groupes bancaires français au Prix Pinocchio démontre le manque d'implication des banques dans le pilier environnemental de la RSE et ceci dessine un avenir inquiétant pour notre planète.



Figure 17 : La lutte des ONG contre BNP Paribas

---

<sup>19</sup> Selon les Amis de la Terre



## CHAPITRE 6 – UNE DIFFICILE INTEGRATION DE LA RSE DANS LES BANQUES

Dans ce sixième chapitre, nous allons étudier la difficulté d'intégration de la RSE dans le système bancaire, la prise en compte tardive de celle-ci et les efforts qu'il reste à fournir concernant les engagements et le manque de formation des collaborateurs vis-à-vis de la RSE.

### I. UNE PRISE EN COMPTE TARDIVE

Malheureusement, les banques ont fait preuve de lenteur sur la notion RSE. Celle-ci a été prise en considération et n'a trouvé qu'une réelle importance qu'après la crise de 2008 qui a impactée très violemment leur image de marque, et les a propulsés sur le devant de la scène au banc des accusés. Pour se déculpabiliser, les groupes bancaires se sont projetés rapidement dans la RSE de façon succincte et n'ont pas véritablement approfondi le phénomène RSE, se servant surtout de celle-ci pour leur défense et leur couverture. Ce changement brutal a été lié à la pression de la société civile suite à la crise mais aussi à des fins d'amélioration de leur image.

Les banques incarnent un blocage systémique à la transition. En effet le système actuel nous enferme, les objectifs actuels sont de +1,5° pour les banques mais ceux-ci s'avèrent irréalisables. Leur marge de manœuvre étant trop restreinte du fait de la prise en compte tardive de la notion, cela condamne toutes les chances des banques de respecter les accords de Paris.

Les dégâts peuvent donc à ce stade s'avérer irréversibles, avec un risque de migration climatique. La perte de biodiversité ou encore les problèmes liés à l'environnement et à la santé seraient alors inévitables.

Face aux annonces et aux évolutions des banques françaises jugées bien trop lentes au regard de l'urgence, les ONG appellent l'État français à réguler le secteur bancaire pour le respect des Accords de Paris.

Depuis des années, les banques s'engagent activement dans le secteur des énergies fossiles, en effet, ce secteur représente une part majoritaire dans le financement de la plupart des groupes

bancaires. Les profits de la banque et la stabilité financière d'une banque, reposent donc sur ce secteur, puisque ces derniers sont en partie indexés à celle de l'industrie des énergies fossiles.

## II. DES EFFORTS A FOURNIR CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

Les banques ont assimilé que les préoccupations premières de leurs clients et de leurs salariés reposent sur le dérèglement climatique. De ce fait, leur position sur le climat leur permettra d'engager les meilleurs salariés de demain, mais également de fidéliser une clientèle, prenant de plus en plus en compte cette notion.

La France s'est positionnée comme le leader de la finance verte, à plusieurs reprises le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire a demandé aux acteurs financiers de prendre des engagements qui garantissent l'arrêt définitif de leurs soutiens aux secteurs les plus polluants.

## III. UN MANQUE DE FORMATION

Le constat en matière de RSE dans les banques s'avère insuffisant, puisqu'il existe encore trop peu de services ou d'experts s'insérant dans ce projet.

En ce qui concerne le CIC, nous pouvons noter qu'il y a seulement une personne référente dans ce domaine, pour tout le secteur de la Vallée du Rhône. Aux vues des progrès à réaliser, le nombre de salariés affecté dans ce domaine est nettement insuffisant.

De plus, rares ou inexistantes sont les formations proposées par le groupe CIC envers leurs salariés sur ce concept au cœur des actualités.

La notion de RSE et son implication sur les trois piliers fondamentaux restent encore un concept flou aux yeux des salariés ; puisque plusieurs études récentes démontrent que la plupart des collaborateurs ont encore du mal à comprendre ce qu'est la RSE. Cette dernière n'a donc pas encore pleinement joué son rôle dans la vie des banques en France.

En effet selon Ekodev, seulement 27% des personnes interrogées savent définir correctement le concept de RSE, ce qui souligne le manque de formation des salariés dans les entreprises.

## Une définition de la RSE qui se précise

### ■ Comment définiriez-vous la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)\* ?

Question à réponse unique | Base : 1 036 répondants

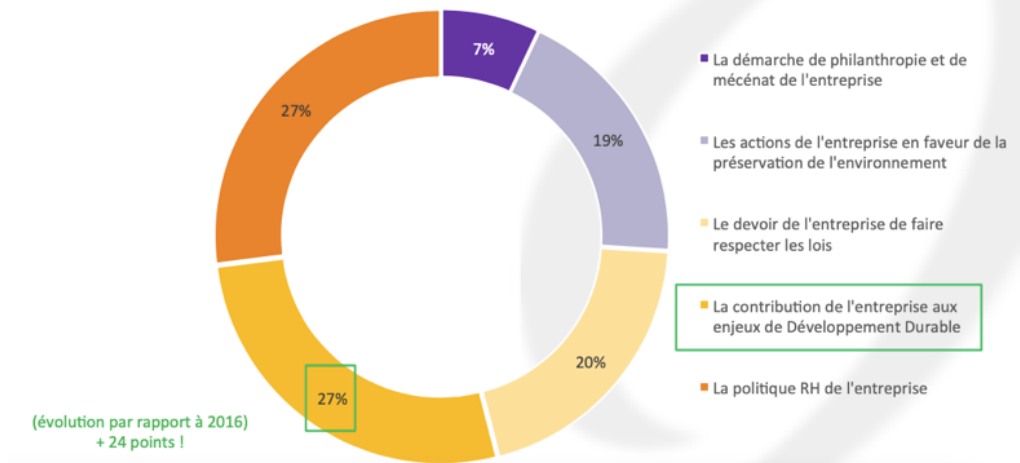


Figure 18 : La définition de la RSE perçue par les salariés du secteur privé

## CONCLUSION

À travers ce mémoire, nous nous sommes demandé si la RSE avait une place importante dans le secteur bancaire de nos jours.

D'abord, nous avons souligné que la législation française vient réglementer les pratiques RSE des banques avec une implication de ces dernières qui peut être légale ou volontaire, s'ajoute à cela les agences extra-financières qui permettent aux banques de prendre en considération la notion RSE.

De plus, l'intégration de la finance verte prend de nos jours une place importante dans les groupes bancaires, en effet les enjeux environnementaux sont de plus en plus ancrés dans la stratégie des banques avec comme exemple la dématérialisation qui participe à la lutte contre la déforestation.

Enfin, les pratiques s'accroissent vers une démarche sociale avec la considération du contexte sociétal actuel qui n'est pas à négliger et des parties prenantes qu'elles soient externes ou internes aux groupes bancaires.

Cependant, la RSE trouve des limites inhérentes dans ce secteur avec une image impactée par certains scandales bancaires, certains faits de blanchiment d'argent ou encore l'exclusion bancaire d'une certaine catégorie de personnes.

De même, les produits et services proposés par les banques ne respectent pas toujours l'environnement et peuvent avoir une répercussion importante sur notre planète tel est le cas par exemple pour les émissions de CO<sub>2</sub> dégagées par certains secteurs financés par les banques. Le greenwashing pratiqué par celles-ci permet de souligner que les banques n'investissent pas toujours dans des projets responsables et écologiques.

Enfin, l'intégration de la RSE n'est pas facile, puisque la prise en compte de la notion a été faite tardivement, il y a donc encore des efforts à fournir concernant les engagements pour une intégration parfaite de la notion, il faudra donc combler ce retard avec une sensibilisation des collaborateurs au sein des différents groupes bancaires français.

Même si la notion de RSE commence à s'incorporer et à prendre une place importante au sein des groupes bancaires français, il n'est pas encore possible d'affirmer une intégration parfaite de cette dernière.

Ayant émergée après la crise financière de 2008, nous pouvons nous se demander si la RSE a été mise en place dans le seul but de redorer l'image des établissements bancaires ou si elle est vouée un jour à s'intégrer parfaitement dans les banques et devenir une part entière de la finance classique.

## BIBLIOGRAPHIE

BEN RHOUMA, Amel ; BOYER, Tristan. *Le reporting développement durable des banques françaises quelle intégration des enjeux DD spécifiques au secteur de la finance*. 2012

EKODEV. *Baromètre RSE : Salariés et entreprises responsables*. 2017

EKODEV. *La RSE est-elle un driver de la transformation des entreprises ?*. 2020

EKODEV. *La RSE vue par les dirigeants d'entreprise*. 2021

ELABE pour WAVESTONE. *Quel rôle sociétal pour la banque au 21<sup>ème</sup> siècle ?*. 2019

MRAHI, Aïcha ; DINAR, Yassine. *La démarche RSE dans le secteur bancaire marocain*. 2019

ING. *RSE dans les entreprises : ING groupe*.

CHEYNEL, Henry (Observatoire des métiers, des qualifications et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la banque). *Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les entreprises bancaires*. 2010

REYNAUD, Emmanuelle ; WALAS, Aurélie. *Discours sur la RSE dans le processus de légitimation de la banque*. 2015

TRUCCOLO, Noémie. *La responsabilité sociétale des banques : véritable engagement institutionnel ou simple conformisme ?*. 2017

BNP PARIBAS. *Le dialogue avec ses parties prenantes*. 2015

ROZET, Olivier. *ING Belgique : responsabilité sociétale (RSE) et communication*. 2017

GIBERT, Olivier (afnor groupe). *Étude : la RSE, un cheminement probant dans le temps*. 2019

L'HARMATIAN. *Banques : Étique et responsabilité sociale*. 2006

MAULÉON, Fabrice ; SAULQUIN, Jean-Yves. *Une approche comparative de la RSE par le statut juridique. Le cas des banques coopératives et des actions solidaires en France*. 2009

POIDATZ, Alexis (OXFAM France). *Banques : des engagements climat à prendre au 4<sup>ème</sup> degré*. 2020

OXFAM France ; Les Amis de la Terre France. *Les banques françaises au secours de l'industrie fossile*. 2021

DANNON, Hodonou ; DUMOULIN, Régis ; VERNIER, Éric. *Innovation et développement durable dans la banque : Enjeux et perspectives*. 2011

PUPION, Pierre-Charles. *Développement durable-RSE : Une quête de légitimité des banques européennes*. 2013

GLOUKOVIEZOFF, Georges. *L'exclusion bancaire*. 2010

MOTTIS, Nicolas. *ISR & Finance Responsable*. 2014

BURGENMEIER, Beat. *Finance verte : Marketing ou révolution ?*. 2015

## SITOGRAPHIE

<https://www.lefigaro.fr/entrepreneur/2017/06/21/09007-20170621ARTFIG00064-rse-ce-que-la-loi-impose-aux-entreprises.php>

<https://www.tdg.ch/banque-finance-code-des-obligations-et-co2-189349936679>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000223114/>

[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006516878](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006516878)

<https://rse-pro.com/rse-loi-337>

<https://pro.orange.fr/actualites/la-rse-est-elle-une-obligation-legale-pour-toutes-les-entreprises-francaises-CNT000001uWWex.html>

<https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/loi-pacte-5-mesures-censees-doper-la-transformation-durable-des-entreprises-147141.html>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle\\_II](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle_II)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Loi-grenelle2-journal-officiel-10686.php4>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025746900/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025746900/>

<https://www.bl-evolution.com/decret-relatif-a-larticle-225-du-grenelle-2-rapport-rse/>

<https://www.budgetbanque.fr/banque/banques-francaises-cotees-bourse>

<https://www.meilleure-banque.com/banques-francaises-cotees-bourse>

<https://fr.statista.com/themes/3711/cic/>

<https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2013-6-page-79.htm>

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/rappors-rse.html>

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2019-2-page-193.html>

[https://www.natixis.com/natixis/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale-c\\_5029.html](https://www.natixis.com/natixis/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale-c_5029.html)

<https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2009-3-page-105.htm>

<https://www.credit-cooperatif.coop/Institutionnel/Banque-et-cooperative/Des-chiffres-qui-parlent>

<https://group.bnpparibas/actualite/bnp-paribas-1ere-banque-francaise-2eme-banque-europeenne-classement-100-entreprises-durables-monde-corporate-knights>



<https://vigeo-eiris.com/fr/solutions-investisseurs/indices-ranking-esg/indices-euronext-v-e/>

<http://www.hyperionlbc.com/blog-hyperionlbc/classements-esg-des-entreprises-lequel-est-le-bon/>

<https://vigeo-eiris.com/fr/solutions-investisseurs/indices-ranking-esg/>

<https://www.lefigaro.fr/economie/ces-agences-qui-voient-au-dela-de-la-simple-performance-financiere-20200723>

<https://www.afnor.org/developpement-durable/demarche-iso-26000/>

<https://positiveworkplace.fr/quest-ce-que-iso-26000/>

[https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2015-3-page-187.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2015-3-page-187.htm?try_download=1)

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/finance-durable/obligations-vertes/>

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/leurope-confirme-son-role-de-leader-sur-le-marche-de-la-finance-verte-1248170>

<https://www.linfodurable.fr/investir-durable/en-bref/la-france-championne-du-monde-des-emissions-de-green-bonds-en-2019-12071>

<https://www.bondvigilantes.com/francais/insights/2021/02/les-obligations-liees-au-developpement-durable-faut-il-souhaiter-le-pire>

<https://www.bondvigilantes.com/francais/insights/2020/08/le-fonds-de-relance-de-lue-va-t-il-redynamiser-le-marche-des-obligations-vertes>

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/2021-sera-lannee-des-obligations-vertes-1280490>

<https://www.net-investissement.fr/blog/placement/placements-originaux-or-vin-art/finance-verte-1000-milliards-de-dollars-en-2020-2693.html>

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/banque-et-citoyenne/engagement-citoyen/rse.enbref.html>

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/219193>

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2015-2-page-53.htm>

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas- https://www.challenges.fr/entreprise/environnement/emissions-de-co2-ou-en-sont-les-entreprises-francaises 5402402991437>

<https://youmatter.world/fr/emissions-co2-par-secteur-monde-france/>

<https://selectra.info/energie/guides/environnement/bilan-carbone>

<https://youmatter.world/fr/emissions-co2-francais-empreinte-carbone/>

<http://www.carbon4finance.com/report-amisdelaterre-oxfam/>

<https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/groupe/banque-engagee.html>

<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/dialogue-avec-les-parties-prenantes>

<https://www.labanquepostale.fr/legroupe/actualites-publications/actualites/2019/politique-achats-responsables-banque-postale.html>

<https://banqueentreprise.bnpparibas/fr/focus-entreprises/rse/dossiers-thematiques/2018/politique-rse-bnp-paribas?>

<https://www.wenow.com/2019/03/14/action-rse-quest-ce-qui-motive->

<https://youmatter.world/fr/100-actions-bonnes-pratiques-entreprise-rse-exemple/vos-collaborateurs/>

<https://www.cic.fr/fr/entreprises/informations/index-egalite->

<https://www.cic.fr/fr/entreprises/financements/premier-transition-rse>

<https://www.inelys.fr/post/la-rse-des-avantages-aussi-pour-les-salaries.html#femmes-hommes>

<https://www.cic.fr/fr/professionnels/approche-sociale/la-rse-positive-pour-entreprise-les-employes-et-les-clients.html.html>

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004004/>

<https://www.jstor.org/stable/42903510?seq=1>

<https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2020-4-page-44.htm>

<https://spinpart.fr/connaître-ses-clients-pour-lutter-contre-le-blanchiment-de-capitaux/>

<https://www.esbanque.fr/actualites/VIDEO/01-2013/lcbft-une-obligation-de-formation-174>

<https://www.moneyvox.fr/banque-en-ligne/actualites/83443/ing-lourdement-sanctionnee-la-banque-en-ligne-doit-renforcer-le-contrôle-de-ses-clients> <https://newsroom.>

<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-3-page-9.htm#ing.fr/>

<https://www.bl-evolution.com/rse-perception-ont-salaries/>

## TABLES DES FIGURES

FIGURE 1 : LES TROIS PILIERS DE LA RSE .....	9
FIGURE 2 : LES PARTIES PRENANTES AU SEIN D'UNE ENTREPRISE.....	9
FIGURE 3 : LES 7 ENJEUX DE LA NORME ISO 26000.....	14
FIGURE 4 : LES RAISONS POUR UNE ENTREPRISE DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE RSE .....	15
FIGURE 5 : SCORE ESG BNP PARIBAS .....	17
FIGURE 6 : UNIVERS GREEN BOND, BASE SUR L'INDICE DE LIAISON VERTE SOLACTIVE : NOMBRE D'OBLIGATIONS EN CIRCULATION ET MARCHE TOTAL EN USD .....	19
FIGURE 7 : EMPREINTE CO <sub>2</sub> DEGAGEE PAR LES GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS.....	21
FIGURE 8 : EMPREINTE CARBONE INDIVIDUELLE EN TONNE EQUIVALENT CO <sub>2</sub> .....	21
FIGURE 9 : LES BANQUES SONT LE 4EME LE PLUS ATTENDU EN MATIERE D'ENGAGEMENT SOCIETAL .....	25
FIGURE 10 : MILTON FRIEDMAN'S CLASSIC MODEL VS ED FREEMAN CSR MODEL .....	26
FIGURE 11 : LE NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LEUR ENTREPRISE SUR LA RSE .....	27
FIGURE 12 : LES EMISSIONS DES BANQUES REPRESENTENT 8 FOIS CELLES DE LA FRANCE .....	34
FIGURE 13 : REPARTITION DE L'EMPREINTE DE CARBONE DES CREDITS AUX ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITES LES PLUS EMISSIFS .....	36
FIGURE 14 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS DES BANQUES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE .....	37
FIGURE 15 : L'INDUSTRIE FOSSILE SOUS PERFUSION DES BANQUES.....	37
FIGURE 16 : CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE GREENWASHING ENVERS LE GROUPE BANCAIRE ING .....	38
FIGURE 17 : LA LUTTE DES ONG CONTRE BNP PARIBAS.....	39
FIGURE 18 : LA DEFINITION DE LA RSE PERÇUE PAR LES SALARIES DU SECTEUR PRIVE.....	42

## SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises ou Responsabilité Sociale des Entreprises

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

Loi NRE : Loi aux Nouvelles Régulations Économiques

BNP Paribas : Banque National de Paris et Paribas

CIC : Crédit Industriel et Commercial

Loi LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Loi PACTE : Loi du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

NEF : Nouvelle Économie Fraternelle

Norme ISO 2600 : Organisation International de Normalisation

AFNOR : Association Française de Normalisation

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ISR : Investissement Socialement Responsable

CMNE : Crédit Mutuel Nord Europe

OIT : Organisation Mondiale du Travail

CART : Centre d'Adaptation et de Réadaptation au Travail

